



Envoyé en préfecture le 12/03/2024

Reçu en préfecture le 12/03/2024

Publié le 12/03/2024

ID : 030-200034692-20240304-DEL2_2024-DE



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°2/2024
du Conseil communautaire
Séance du 4 mars 2024

Date d'envoi de la convocation = 27 février 2024

Nombre de délégués en exercice : 74

Nombre de délégués présents : 56

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 14

Nombre de délégués absents : 4

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre mars à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Chusclan, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Michel AGNEL, Éric AJASSE, Guy AUBANEL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Christian BAUME, Gilles BEAUDET, Mohamed BERKANE, Frédéric BERNE, Philippe BERTHOMIEU, Jaques BERTOLINI, Yves CAZORLA, Jean-Yves CHAPELET, Jennifer CHAPUIS-FAURE, Raymond CHAPUY, Cédric CLEMENTE, Manon CROUSIER, Gilles DELALIEU, Bernard DUCROS, Michèle FOND-THURIAL, Nathalie FORGEROU, Monique GRAZIANO-BAYLE, Sophie GUIGUE, Véronique HERBÉ, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Christine LADET, Claire LAPEYRONIE, Béatrice LOISON, Fred MAHLER, Léopoldina MARQUES-ROUX, Emily MIR, Gérald MISSOUR, Daniel MOUCHETANT, Christine MUCCIO, Munir MUSA, Laurent NADAL, Bernard NASS, Jean-Louis NOIRET, Jennifer OBID, Patrick PALISSE, Elian PETITJEAN, Pascal PEYRIERE, Alexandre PISSAS, Jean-Christian REY, José RIEU, Olivier ROBELET, Justine ROUQUAIROL, Muriel ROY-CROS, Marjorie SABATON, Claude SALAU, Christophe SERRE, Christian SUAOU, Benoit TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Frédéric VERNIERE,

Absents ayant donné procuration : Sandrine ANGLEZAN à Justine ROUQUAIROL, Sébastien BAYART à Pascal PEYRIERE, Michel CEGIELSKI à Monique GRAZIANO-BAYLE, Maxime COUSTON à Christine MUCCIO, Ghislaine DE VERDUZAN à Emily MIR, Gilles DELALIEU à Christophe SERRE, Stéphane MAURIN à Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Julie MERCIER à Benoit TRICHOT, Abde Ilah MEZROUB à Gilles BEAUDET, Catherine PECASTAING à Daniel MOUCHETANT, Marie-Chantal PIONNER à Alexandre PISSAS, Jean ROCHE à Patrick PALISSE, Maria SEUBE à Laurent NADAL, Mickael VADON à Claire LAPEYRONIE,

Absents/Excusés : Didier BONNEAUD, Pascale BORDES, Robert GAUTIER, Thierry VINCENT

Secrétaire de Séance : Brigitte VANDEMEULEBROUCKE

OBJET : Installation de nouveaux Conseillers communautaires

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la démission de Monsieur Alain POMMIER en date du 12 décembre 2023, Conseiller communautaire de la commune de Bagnols-sur-Cèze,

Vu la démission de Monsieur Dominique ASTORI en date du 8 janvier 2024, Conseiller communautaire de la commune de Saint-Marcel de Careiret,

Vu les démissions de Madame Christine CLERC et Messieurs Benjamin DESBRUN et Vincent ROUSSELOT en date du 1^{er} février 2024, Conseillers communautaires de la commune de Pont-Saint-Espirit,

Vu la démission de Monsieur Laurent OUILLON en date du 13 février 2024, Conseiller communautaire de la commune de Pont-Saint-Espirit,

Considérant la nécessité de remplacer ces conseillers communautaires au sein de notre assemblée,

Le conseil communautaire décide, prend acte :

- D'installer Monsieur Bernard NASS en remplacement de Monsieur Alain POMMIER, Conseiller communautaire de la commune de Bagnols-sur-Cèze.
- D'installer Madame Christine LADET en remplacement de Monsieur Dominique ASTORI, Conseillère communautaire de la commune de Saint-Marcel de Careiret.
- D'installer Madame Emily MIR en remplacement de Madame Christine CLERC, Conseillère communautaire de la commune de Pont-Saint-Espirit,
- D'installer Monsieur Munir MUSA en remplacement de Monsieur Laurent OUILLON, Conseiller communautaire de la commune de Pont-Saint-Espirit.
- D'installer Monsieur Mickael VADON en remplacement de Monsieur Benjamin DESBRUN, Conseiller communautaire de la commune de Pont-Saint-Espirit.
- D'installer Monsieur Abde Ilah MEZROUB en remplacement de Monsieur Vincent ROUSSELOT, Conseiller communautaire de la commune de Pont-Saint-Espirit.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 4 mars 2024.

Le Président

Jean Christian REY

*Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le*



Délais de recours : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Délibération n°2.2024 du 4 mars 2024, page 2